

PROJET DE PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT

2021-2025



TABLE DES MATIÈRE

Introduction	3
Présentation des grandes thématiques retenues.....	4
Démarche de consultation pour le plan d'action 2021-2025	6
PAE 2021-2025.....	7
1. Gouvernance, formation et sensibilisation.....	7
2. Protection de la qualité de l'eau.....	9
3. Protection de la biodiversité et patrimoine naturel	11
4. Lutte aux changements climatiques	14
Annexe 1 - Banque de sujet pour la création d'articles et la diffusion d'outils de sensibilisation	15

INTRODUCTION

La MRC de Memphrémagog a été constituée le 1^{er} janvier 1982. Elle est administrée par son conseil, lui-même composé de chacun des maires des 17 municipalités de son territoire.

Le territoire de la MRC se démarque par une concentration élevée de montagnes et de lacs. Deux axes montagneux traversent la MRC du nord au sud tandis qu'au centre du territoire se retrouve le lac Memphrémagog, dont les eaux se prolongent jusqu'au Vermont. La MRC est reconnue pour sa villégiature et un récréotourisme mettant en valeur son milieu naturel et ses paysages.

Cette proximité avec les milieux naturels ainsi que leur richesse et leur diversité est sans doute l'une des raisons pourquoi les valeurs environnementales sont au cœur des préoccupations de la MRC. Celle-ci s'est dotée d'un premier plan d'action en environnement (PAE) en 1995 qui est né de la volonté des élus de la MRC d'aller au-delà des obligations gouvernementales en matière de protection de l'environnement. Celui-ci est révisé sur une base quinquennale, le PAE 2021-2025 est donc la 6^e édition de ce document. Il s'agit d'un outil interne, utilisé pour orienter les actions de la MRC et définir les grandes lignes des thématiques environnementales qui seront travaillées au cours des cinq prochaines années.

En matière de protection de l'environnement, la MRC joue principalement un rôle de soutien auprès des municipalités. En tant qu'organisme régional, la MRC est dans une position avantageuse pour agir comme soutien dans les questions environnementales affectant plusieurs municipalités. Par exemple, la MRC peut s'impliquer dans la coordination de programmes pouvant simplifier le travail de plusieurs municipalités (arbustes, tributaires), la création et la diffusion de messages environnementaux communs et la concertation entre les acteurs œuvrant en environnement sur le territoire. Les six objectifs poursuivis par le PAE 2021-2025 reflètent bien ce rôle.

- Acquisition de connaissances;
- Concertation;
- Revendication;
- Sensibilisation;
- Soutien technique;
- Veille/suivi.

PRÉSENTATION DES GRANDES THÉMATIQUES RETENUES

Les grands enjeux et thématiques environnementales retenus dans le PAE 2021-2025 sont le reflet des particularités du territoire de la MRC de Memphrémagog et s'inscrivent dans la continuité des plans antérieurs. Le PAE 2021-2025 vise à orienter les efforts de la MRC sur les thématiques environnementales pour lesquelles la MRC a davantage d'emprise. De plus, les éléments couverts par d'autres outils de planification de la MRC, tels que le plan de gestion de matières résiduelles ou le plan de développement du transport, ne sont pas inclus dans le PAE 2021-2025 afin d'éviter les doublons. Les grands enjeux environnementaux et les thématiques en découlant sont décrits ci-dessous.

1. Gouvernance, formation et sensibilisation

La protection de l'environnement concerne une multitude d'acteurs, notamment plusieurs paliers gouvernementaux composés de différents ministères. Une concertation et une compréhension des différents rôles et responsabilités de chacun sont nécessaires pour l'atteinte d'objectifs communs. De plus, au-delà des obligations réglementaires, la nécessité de la protection de l'environnement prend tout son sens lorsque les citoyens et différents intervenants ont une bonne compréhension des enjeux. C'est pourquoi la formation et la sensibilisation occupent une place importante dans le PAE 2021-2025.

Les différentes thématiques pour cet enjeu sont présentées ci-dessous :

- 1.1. Gouvernance
- 1.2. Formation et sensibilisation

2. Protection de la qualité de l'eau

Les nombreux lacs et cours d'eau, leur richesse faunique, floristique et patrimoniale, leurs services écosystémiques rendus de même que leur importance pour la villégiature et le récréotourisme font en sorte que cet enjeu est important et mis de l'avant dans la MRC. La MRC réalise plusieurs actions pour faciliter le travail des municipalités sur cet enjeu. Elle participe également aux différentes tables de concertation nécessaires pour faciliter le partage d'information et la cohérence dans les actions à l'échelle des bassins versants.

Les différentes thématiques pour cet enjeu sont présentées ci-dessous :

- 1.3. Eaux souterraines
- 1.4. Eaux de surface

3. Protection de la biodiversité et patrimoine naturel

La présence humaine et les infrastructures anthropiques ont des impacts sur les milieux naturels. Dans le respect des compétences des autres paliers gouvernementaux, la MRC continuera d'œuvrer pour essayer de minimiser les impacts de la présence humaine sur le territoire et la préservation de l'environnement. Ceci peut prendre différentes formes, notamment le partage d'expertises acquises par différents acteurs, le soutien pour la concertation pour des enjeux intermunicipaux ou encore le suivi et la veille de différents dossiers d'intérêt régional, dont le site d'enfouissement de Coventry au Vermont.

Les différentes thématiques pour cet enjeu sont présentées ci-dessous :

- 1.5. Biodiversité, préservation et services écologiques
- 1.6. Espèces exotiques envahissantes terrestres et aquatiques
- 1.7. Réduction des impacts des activités anthropiques

4. Lutte aux changements climatiques

Les changements climatiques sont un enjeu multidisciplinaire majeur et un défi pour l'ensemble des collectivités humaines. La MRC de Memphrémagog a participé à une démarche pilotée par des chercheurs pour se doter d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Les prochaines étapes seront de colliger l'information, de la redistribuer aux partenaires concernées et de vérifier les possibilités d'intégration de ces connaissances aux pratiques de la MRC. Les changements climatiques ayant une incidence sur les eaux de ruissellement, il est également prévu de proposer aux municipalités un modèle de politique de gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion.

Les différentes thématiques pour cet enjeu sont présentées ci-dessous :

- 1.8. Changements climatiques
- 1.9. Gestion des eaux de pluie et du ruissellement

DÉMARCHE DE CONSULTATION POUR LE PLAN D'ACTION 2021-2025

Le plan d'action en environnement étant un document interne de la MRC, il n'est soumis à aucune méthode de consultation formelle. Il a été retenu par les membres du CCDD de procéder de la manière suivante :

1. Octobre : Dépôt de la version préliminaire du PAE 2021-2025 au conseil des maires de la MRC;
2. Novembre : Consultation simultanée des municipalités, des organismes régionaux en environnement et des citoyens;
3. Décembre : Intégration des commentaires des différentes parties prenantes;
4. Janvier : Adoption par le conseil des maires de la version finale du PAE 2021-2025.

PAE 2021-2025

1. Gouvernance, formation et sensibilisation						
Thématiques	Objectifs ¹	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
1.1 Gouvernance	Veille/suivi	1.1.1 Au besoin, effectuer un suivi annuel auprès de certains ministères concernant des dossiers actifs sur le territoire tel que ceux en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> • Installations septiques traitant plus de 3 240 litres • Performances des usines de traitements des eaux usées municipales • Carrière et sablières • Pratiques agricoles • Érosion et les eaux de ruissellement • Suivi du LES de Waste management à Magog • EEE 	Annuel	MELCC, MAPAQ, MFFP	RH	# de rencontre réalisée
	Concertation	1.1.2 Après les élections municipales, organiser une rencontre entre la MRC, les membres des CCE des municipalités et des représentants de différents ministères afin que ceux-ci puissent présenter les rôles et responsabilités des ministères.	2021, 2025	Municipalités, MELCC, MAPAQ, MFFP	RH	
	Concertation, Soutien technique	1.1.3 En fonction des besoins des municipalités, offrir un soutien pour la mise en place et/ou la coordination de structures de concertation entre les municipalités riveraines.	En continu	Municipalités	RH	# de rencontres tenues

¹ Objectifs : Acquisition de connaissances; Concertation; Revendication ; Sensibilisation; Soutien technique; Veille/suivi.

1. Gouvernance, formation et sensibilisation						
Thématiques	Objectifs ¹	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
1.2 Formation et sensibilisation	Sensibilisation	1.2.1 Coordonner et organiser des activités de sensibilisation ou de formation en environnement auprès des jeunes.	En continu	Écoles, municipalités, camps de jours	8 000 \$/an (budget global en sensibilisation)	# d'activités coordonnées et le type d'activité (formation, tournée scolaire)
	Concertation, sensibilisation	1.2.2 Faire valoir les bonnes pratiques (bons coups) en matière de protection de l'environnement.	Annuel			# de projets par évènement
	Soutien technique, sensibilisation	1.2.3 Participer aux rencontres des inspecteurs et responsables municipaux et offrir des formations en lien avec l'environnement en fonction de leurs besoins.	En continu	Municipalités		# de formation par année et # participants
	Sensibilisation	1.2.4 Développer et diffuser des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les sujets environnementaux présentés à l'annexe 1.	En continu	Municipalités, associations environnementales		# d'outils produits
	Sensibilisation	1.2.5 Actualiser la section environnement et développement durable du site web de la MRC.	2021		RH	

2. Protection de la qualité de l'eau						
Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
1.1 Eaux souterraines	Acquisition de connaissances, sensibilisation	2.1.1 Collaborer aux projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine; diffuser des informations du Réseau québécois sur les eaux souterraines auprès des citoyens et entreprises ayant un impact sur les eaux souterraines ainsi que des municipalités.	En continu	COGESAF, municipalités	RH	
1.2 Eaux de surface	Acquisition de connaissances, Soutien technique, Concertation	2.2.1 Offrir aux municipalités une expertise en matière de suivi de la qualité de l'eau de surface, notamment en coordonnant le programme d'échantillonnage des tributaires.	2021 à 2025	Municipalités	RH (les coûts sont assumés par les municipalités participantes)	# de municipalités participantes et # de stations
	Acquisition de connaissances, Soutien technique, Concertation	2.2.2 En fonction des résultats des échantillonnages des tributaires, offrir un soutien afin de cibler les causes qui expliquent les résultats et voir les actions possibles afin de diminuer les apports de phosphore, matières en suspension et coliformes fécaux dans les tributaires.	2021 à 2025	Municipalités	RH	
	Veille/Suivi	2.2.3 Réviser le protocole d'échantillonnage des tributaires.	2022	Municipalités, MELCC, COGESAF, OBVBM	RH	
	Soutien technique	2.2.4 Coordonner des initiatives favorisant le reboisement des bandes riveraines, dont la commande annuelle d'arbustes indigènes et sensibiliser les citoyens sur la composition d'une bande riveraine.	2021 à 2025	Municipalités	RH (les coûts sont assumés par les municipalités participantes)	# de municipalités participantes, # d'arbustes distribués annuellement

2. Protection de la qualité de l'eau						
Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
	Acquisition de connaissances	2.2.5 Réaliser un portrait de la situation de l'état des bandes riveraines dans la MRC.	2021	Municipalités	RH (au besoin, budget global en acquisition de connaissance de 11 500 \$/an)	
	Concertation	2.2.6 Collaborer aux travaux du comité Québec Vermont pour le bassin versant du lac Memphrémagog (Rencontres de concertation et de partage d'information, modèle binational de réduction des charges de nutriment, etc.)	En continu	MWA, VTDEC, COGESAF, MELCC, MCI, municipalités	RH	# de rencontres participé
	Revendication	2.2.7 Demander au gouvernement fédéral de mettre en œuvre les recommandations qui leur ont été déposées par la Commission mixte internationale dans l'étude sur les apports en nutriments et leurs impacts sur la baie Missisquoi du lac Champlain et le lac Memphrémagog.	En continu	Municipalités, COGESAF, MCI	RH	
	Acquisition de connaissances, Soutien technique, Concertation	2.2.8 Collaborer à la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau des organismes de bassin versant sur le territoire de la MRC.	En continu	COGESAF, OBVBM	RH (au besoin, budget global en acquisition de connaissance de 11 500 \$/an)	
	Acquisition de connaissances	2.2.9 Soutenir le projet de complexe de recherche multiéchelle en hydrologie, hydraulique et environnement du groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke.	2021 - 2022	Université de Sherbrooke	5 000 \$/an	

3. Protection de la biodiversité et patrimoine naturel						
Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
1.3 Biodiversité, préservation et services écologiques	Soutien technique, concertation	3.1.1 Soutenir les municipalités et les organismes dans leurs comités de travail pour des projets régionaux de conservation ou d'amélioration de la qualité de l'environnement.	Selon les besoins	Municipalités, associations	RH	
	Veille/suivi	3.1.2 Faire une veille sur la réglementation environnementale qui est adoptée dans les municipalités afin d'avoir un portrait de la situation à l'échelle de la MRC. Selon la nature du règlement et de la réalité de chaque municipalité (rurale/urbaine), suggérer aux autres municipalités les nouveaux projets de règlements environnementaux innovateurs.	En continu	Municipalités	RH	
1.4 Espèces exotiques envahissantes terrestres et aquatiques	Soutien technique	3.2.1 Soutenir la mise en place des projets de stratégie de prévention ou de contrôle des espèces exotiques envahissantes.	En continu	Municipalités, associations environnementales, OBV, table estrienne des espèces exotiques envahissantes (TEEE)	RH (au besoin, budget global en acquisition de connaissance de 11 500 \$/an)	
	Soutien technique, Veille/suivi	3.2.2 Fournir une expertise aux municipalités dans leurs questionnements concernant la gestion des EEE.	En continu		RH	
	Concertation	3.2.3 Participer aux travaux de la table estrienne des espèces exotiques envahissantes (TEEE) et essayer de susciter la collaboration des différents partenaires de la table pouvant être impliqués dans des projets sur le territoire de la MRC.	En continu	TEEEE, municipalités	RH	

3. Protection de la biodiversité et patrimoine naturel						
Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
	Concertation, Sensibilisation	3.2.4 Participer la mise en place d'un réseau de pancartes uniformisé en Estrie afin d'afficher les EEEA présentes dans les différents lacs.	2021-2022	TEEE, municipalités, MFFP, associations environnementales	RH (au besoin, budget global en sensibilisation de 8 000 \$/an)	
3.3 Réduction des impacts des activités anthropiques	Soutien technique, Concertation	3.3.1 Évaluer la possibilité de faire une demande de modification du <i>Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments</i> afin d'augmenter la largeur de la zone de réduction de la vitesse à proximité des rives des plans d'eau intermunicipaux des municipalités intéressé par cette démarche.	Selon les besoins	Municipalités	RH	
	Revendication	3.3.2 Demander au gouvernement fédéral de simplifier le processus pour les modifications au <i>Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments</i> .	Selon les besoins	Municipalités	RH	
	Sensibilisation	3.3.3 Maintenir l'information à jour sur l'inventaire des endroits disponibles pour la vidange des réservoirs septiques des bateaux; favoriser l'accès et diffuser l'information auprès des plaisanciers.	En continu		RH	
	Soutien technique, Concertation	3.3.4 Évaluer les options disponibles pour pallier à la problématique du manque de stations de vidanges de bateau dans le secteur sud du lac Memphrémagog.	2022	Municipalités, marinas du sud du lac Memphrémagog	RH	
	Revendication	3.3.5 Inciter le gouvernement provincial à prendre en considération les polluants émergents dans le développement de ses nouvelles réglementations et de ses stratégies de gestion de l'eau potable et usée.	En continu		RH	

3. Protection de la biodiversité et patrimoine naturel						
Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
	Veille/suivi	3.3.6 Participer au comité de suivi du site d'enfouissement de Coventry (Vermont) et utiliser les moyens à la disposition de la MRC pour préserver la qualité de l'eau du lac Memphrémagog.	En continu		RH	
	Sensibilisation	3.3.7 Offrir un programme de remboursement partiel des barils récupérateurs d'eau de pluie.	En continu		500 \$/an	# de barils financés
	Veille/suivi, soutien technique	3.3.8 Faire une mise à jour des municipalités ayant un règlement sur l'usage des pesticides et vérifier si cette réglementation a besoin d'être actualisée. Si le besoin est présent dans les municipalités, proposer un règlement modèle pour encadrer l'usage des pesticides.	2021		RH	# de municipalités ayant une réglementation sur les pesticides

4. Lutte aux changements climatiques						
Thématiques	Objectifs	Actions	Échéancier	Partenaires	Budget	Indicateur ou cible proposée
1.5 Changements climatiques	Soutien technique	4.1.1 Analyser les informations provenant de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la MRC qui a été réalisée; distribuer l'information aux partenaires concernés.	2021	Municipalités	RH	
	Soutien technique	4.1.2 En fonction de l'analyse effectuée à 4.1.1, proposer des recommandations afin d'intégrer davantage la prise en compte des changements climatiques dans les outils de planification de la MRC.	2021-2022		RH	
	Soutien technique, Veille	4.1.3 Faire une veille sur les programmes de financement du gouvernement concernant les changements climatiques et fournir aux municipalités des balises, lignes directrices et outils pour faire face à ceux-ci.	En continu	Municipalités	RH	
1.6 Gestion des eaux de pluie et du ruissellement	Soutien technique	4.2.1 Faire un bilan des actions (réglementation, politiques, programmes de soutien) mises en place dans les municipalités concernant les mesures de gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion afin d'avoir un portrait à l'échelle de la MRC.	2022	Municipalités	RH	
	Concertation, Soutien technique	4.2.2 Proposer un modèle de politique de gestion des eaux de ruissellement et de contrôle de l'érosion.	2022	Municipalités	RH	

ANNEXE 1 - BANQUE DE SUJET POUR LA CRÉATION D'ARTICLES ET LA DIFFUSION D'OUTILS DE SENSIBILISATION

1. Gouvernance, formation et sensibilisation
2. Protection de la qualité de l'eau
 - Impacts de la navigation sur la qualité de l'eau des lacs;
 - Érosion du sol;
 - Rôles et fonctions de la bande riveraine;
 - Installations septiques et gestion des eaux usées des résidences isolées;
 - Protection de la qualité de l'eau de surface et des eaux souterraines;
 - Économie d'eau potable.
3. Protection de la biodiversité et patrimoine naturel
 - Bienfait des milieux humides et hydriques ainsi que leurs services écologiques en prévision du PRMHH;
 - Espèces à statut particulier sur le territoire de la MRC;
 - Espèces exotiques envahissantes (terrestres, aquatiques);
 - Cohabitation entre l'humain et les animaux sauvages en milieu habité (chevreuils, bernaches, canards, castors...);
 - Alternatives aux pesticides;
 - Réduction de la pollution lumineuse;
 - Aménagement forestier en terre privée;
 - Importance des analyses d'eau pour les puits privés des citoyens.
4. Lutte aux changements climatiques
 - Réduction des émissions de GES;
 - Promotion de la mobilité durable, l'écoconduite et du transport actif;
 - Protection des écosystèmes comme mesure d'atténuation aux changements climatiques;
 - La consommation responsable;
 - Gestion des eaux de ruissellement;
 - Efficacité énergétique et habitation;
 - Promouvoir auprès des municipalités une mesure pour prévoir le branchement dans le panneau électrique lors de l'émission d'un permis pour la construction d'une nouvelle résidence;
 - Lutte contre la marche au ralenti des véhicules à moteur.